

Communications diverses

«**M. LE MAIRE** : Je vous prie d'excuser mon retard. J'ai rencontré un certain nombre de membres du personnel municipal qui voulaient me voir. Je crois d'ailleurs qu'il y a une motion, on en reparlera donc en fin de séance mais je les ai rencontrés avant de venir ici. Nous avons le quorum, la séance est ouverte.

Avant d'examiner les dossiers inscrits à l'ordre du jour, je veux d'abord, au nom du Conseil Municipal, redire combien nous soutenons toutes ces jeunes filles qui ont été enlevées par Boko Haram. Beaucoup d'entre vous étaient l'autre jour sur l'Esplanade des Droits de l'Homme pour un moment de soutien. Vous savez que nous sommes toujours solidaires ici à Besançon et c'est très transversal d'un point de vue politique je crois, de toutes celles et ceux qui souffrent. On est toujours là pour se battre pour que la considération humaine soit prise en compte et on ne peut pas passer sous silence cette folie, cette atrocité. Nous renouvelerons donc cette opération si nécessaire car je crois qu'il faut là qu'il y ait une prise de conscience internationale. Ce n'est pas le Maire de Besançon qui règlera ces problèmes mais il faut une prise de conscience internationale. Et nous avons donc le devoir de maintenir la flamme afin que l'on n'oublie pas ces jeunes femmes.

Je veux également ce soir aussi rendre hommage à Mme GANARD qui venait souvent à nos séances de conseil municipal, qui est récemment décédée. Toute sa vie elle s'était engagée pour l'école publique et les mouvements laïcs et a été la Présidente de la section bisontine des délégués départementaux de l'Education Nationale qui est un relais important, un porte-parole des demandes des élèves et des familles auprès de la Ville. Elle était également administratrice de la Caisse des Ecoles. Elle a participé d'ailleurs aux débats sur l'avenir de l'école et sur le programme de réussite éducative entre autres avec Françoise FELLMANN. C'était une personne qui avait, vous le savez, une très grande ouverture d'esprit et un sens de l'intérêt général certainement hors du commun. Nous renouvelons nos condoléances à sa famille et à ses proches.

Sans transition je vais vous donner également, comme je m'y suis engagé déjà lors du dernier mandat, l'état de la Commission d'Indemnisation à l'Amiable du Tramway : 132 700 € ont été attribués lors de la dernière commission, 146 dossiers ont été indemnisés pour un montant total de 2 248 650 € et les commerçants obtiennent leur versement en moyenne 3 mois après le dépôt de leur dossier s'il est complet. Voilà par rapport à ces dossiers de la CIAT.

Il y aura donc des motions et une question orale qui seront examinées en fin de séance. Je rappelle que les motions ne donnent pas lieu à débat».